

SERVICE «VIE DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES»
SECTION «LITURGIE»

CINQUIÈME LETTRE

LES LIEUX ET LES FONCTIONS

J'aborde aujourd'hui la question des LIEUX DE CÉLÉBRATION dans une ADACE, des lieux ou «espaces» qui ne correspondent pas exactement à ceux d'une MESSE. J'aborde aussi dans cette lettre la question des acteurs et surtout de leurs «rôles» ou FONCTIONS dans la célébration d'une ADACE. Ces acteurs sont en réalité aussi nombreux que ceux que nécessite généralement la célébration d'une MESSE. C'est pourquoi j'insistais dans ma dernière lettre sur l'importance d'avoir dans chaque paroisse (ou secteur) une «équipe» de préparation ou d'animation des ADACE.

Mes deux ouvrages de référence seront encore ici le **Directoire romain** (*Directoire pour les assemblées dominicales en l'absence de prêtre* de la Congrégation pour le Culte divin, Paris, Cerf, 1988) et le **Rituel canadien** (*Rituel des Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique*, Ottawa, Concacan Inc. 1995) que je vous ai présentés déjà. Je ferai aussi référence aux *Notes pastorales pour les assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique* préparées par l'Office national de Liturgie (CECC, *Études canadiennes de liturgie*, no 6, 1995).

A

LES LIEUX DE CÉLÉBRATION

À la MESSE, on distingue généralement trois lieux de célébration : le lieu de présidence où se trouve le **siège** présidentiel, le lieu de la Parole où se trouve l'**ambon** et le lieu de l'Eucharistie où se trouve l'**autel**.

Dans une ADACE, on retrouve généralement **trois lieux de célébration** :

- 1/ le **lieu de la Parole** où se trouve l'ambon
- 2/ le **lieu de la Prière**, distinct du lieu habituel de présidence.
- 3/ le **lieu de la Communion**, distinct du lieu habituel de l'Eucharistie.

Comme nous le verrons plus loin, le lieu de l'Eucharistie où se trouve l'autel n'est pas nécessairement le **lieu de la Communion**. Dans une ADACE, on veillera d'ailleurs à ne rien placer sur l'autel, même pas un cierge, tranche le Rituel (#21).

1/ LE LIEU DE LA PAROLE

Dans une ADACE, le **LIEU DE LA PAROLE** est certes le lieu le plus important. C'est pourquoi on devrait de quelque façon le mettre en évidence. «*Le lieu de la proclamation de la Parole, précise le Rituel, sera mis en évidence par des fleurs, un luminaire ou un voile de couleur liturgique*» (Rituel, #21). On attirera donc sur lui l'attention.

C'est un lieu que par ailleurs on réservera à la proclamation des trois lectures, note encore le Rituel. Mais c'est de ce lieu que pourront se chanter aussi le psaume responsorial, et l'acclamation (*Alléluia*) à l'Évangile, qui sont aussi des textes bibliques. C'est de ce lieu que pourront se faire également l'homélie (ou le commentaire) et les intentions de prière universelle (cf. *Notes pastorales* de l'Office national de Liturgie, #26).

Une précision cependant que je tire du Rituel. L'animation du chant – chant de rassemblement, chant d'entrée du livre de la Parole, cantique de la Parole éventuellement, chant de louange s'il y a lieu, chant de communion et chant d'après communion, chant de sortie éventuellement - «*se fait d'un lieu visible mais discret, différent du lieu de la prière et de l'ambon* (lieu de la Parole» (Rituel, #20; c'est moi qui ai souligné). Il s'agirait donc bien d'un autre lieu, un quatrième, «visible mais discret». Aurait-on besoin d'un lutrin? Pas nécessairement. Un micro, dans quelques églises - pas toutes -, suffirait...

Permettez que je glisse ici, en les adaptant, trois de ces billets que j'avais préparés dans le cadre de l'année de l'Eucharistie pour la **Section Liturgie** du Service diocésain *Vie des communautés chrétiennes*. On en suggérerait la publication dans tous les Feuilles paroissiaux. Le premier avait pour sujet l'**ambon** :

37/ PLAIDOYER POUR UN VÉRITABLE AMBON

Quand ils ont eu la liberté d'avoir des lieux de culte bien à eux, les fidèles chrétiens ont tenu à ce que ces édifices possèdent un lieu spécifique pour la liturgie de la Parole, distinct de l'autel et du siège présidentiel. C'est dire leur volonté de signifier visuellement la valeur intrinsèque de cette liturgie dans l'ensemble de la célébration eucharistique. Saint Hilaire, qui fut évêque de Poitiers, sa ville natale, en 354, le confirmait: «C'est à la table du Seigneur que nous recevons notre nourriture : le Pain de vie... Mais c'est à la table des lectures dominicales que nous sommes nourris de la doctrine du Seigneur».

Voilà donc bien fondée la réalité de l'ambon, une authentique table de la Parole. Le Missel romain en a tiré une conséquence: «*La dignité de la Parole de Dieu requiert qu'il existe dans l'église un lieu qui favorise l'annonce de cette Parole et vers lequel, se tourne spontanément l'attention des fidèles*» (Présentation générale, #272). L'ambon doit révéler par sa consistance et sa beauté l'importance et la grandeur de ce qui s'y fait et s'y dit.

Les deux derniers présentaient le **Lectionnaire** ou Livre de la Parole :

33/ LE LIVRE DE LA PAROLE DE DIEU

Au temps de Jésus, l'office célébré dans les synagogues comportait des lectures de l'Ancien Testament. La première partie de notre célébration eucharistique (et de notre ADACE) prolonge donc cette pratique.

Le plus ancien recueil de lectures que l'on possède date du VII^e siècle. On appelle ces recueils des **lectionnaires**. Pour ouvrir largement la Bible au peuple chrétien, selon le vœu du II^e concile du Vatican, un nouveau **lectionnaire** a été proposé en 1969. On y trouve, pour chaque dimanche, un texte de l'Ancien Testament (1^{ère} lecture) qui est en lien avec une page d'évangile (3^e lecture). Entre ces deux textes, figure un passage d'une des lettres du Nouveau Testament, surtout celles de saint Paul (2^e lecture). Réparties sur un cycle de trois ans, ces lectures constituent un beau florilège.

Avez-vous remarqué, dans une célébration eucharistique, l'attention dont on entoure le lectionnaire? On l'apporte solennellement en procession, on l'encense, on le vénère. Pourquoi donc ne pas l'entourer d'une même attention dans une ADACE ?

34/ FAIRE HONNEUR AU LECTIONNAIRE

La Parole que Dieu nous adresse lorsque nous nous retrouvons rassemblés à l'église pour une Eucharistie ou pour une Assemblée dominicale en attente de célébration eucharistique (ADACE) est contenue dans un livre, le **lectionnaire**. Il est assez facile d'imaginer le respect dont on doit entourer cet objet. Qu'on pense seulement à ce qu'il contient et à ce qu'il représente.

Lorsqu'on accepte de prêter sa voix au Christ pour qu'il parle, pourquoi faudrait-il qu'on se contente de lire dans le petit *Prions* qu'on glisse souvent à l'intérieur du **lectionnaire** ? Ou encore pourquoi, dans une célébration de funérailles, faudrait-il que le lecteur qui s'approche de l'ambon proclame son texte à partir d'une simple feuille de papier qu'il tire de sa poche? C'est exactement là ce qu'on appelle en liturgie un contre-signe! C'est malheureusement oublier que «*l'Église a toujours vénéré les divines Écritures comme elle l'a toujours fait aussi pour le Corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte liturgie, de prendre le pain de vie sur la table de la parole de Dieu et sur celle du Corps du Christ, pour l'offrir aux fidèles*» (Vatican II, *Constitution dogmatique sur la Révélation divine*, 21).

Au moins dans une ADACE, on pourrait peut-être essayer de corriger le tir!

2/ LE LIEU DE LA PRIÈRE

Dans une ADACE, le **LIEU DE LA PRIÈRE** doit être aussi distinct du LIEU DE LA PAROLE.

Ce lieu ne sera jamais l'**autel** qui est le **lieu de l'Eucharistie**, ni non plus le **siège** qui est le **lieu de la présidence**, et qui est un «*signe du ministère de l'évêque ou du prêtre*», note le Rituel (#17). Ce siège demeure donc vacant dans une ADACE.

NOTE: Le Rituel ajoute cette précision : «*Si un diacre préside, il occupe une place près du siège présidentiel*» (*Idem*, #17; c'est moi qui ai souligné). C'est de là qu'il présidera à la prière. Le diacre président n'occuperait donc pas lui non plus le siège présidentiel, même s'il est dit, trois lignes plus loin, que le siège présidentiel «*est réservé aux ministres ordonnés*» (#18).

Quoi qu'il en soit, la « direction » d'une ADACE par une personne laïque ou sa « présidence » par un ministre ordonné va s'exercer à partir d'un lieu qu'on identifiera comme **LIEU DE LA PRIÈRE**. Ce lieu n'existe donc pas a priori. Il faut le créer.

- Si on se réfère au Rituel, ce lieu sera situé «soit dans le sanctuaire, soit devant la nef». (*Rituel*, #18). Les deux espaces sont donc possibles.
- Si on le situe devant la nef, cela ne devrait pas causer trop de problèmes puisque, «*sauf aux moments de leurs interventions, tous les ministres prennent place dans la nef*» (*Rituel*, #19). Il n'y aurait donc personne dans le sanctuaire. On ne s'y rendrait que pour y exercer une fonction.
- Si on le situe dans le sanctuaire, cela ne devrait pas causer de problèmes non plus. On devrait pouvoir y aménager une place, autant pour la personne laïque qui «dirige» que pour le diacre qui «préside» l'assemblée. Le Rituel, ai-je noté déjà, a cette indication : Si c'est un diacre qui préside, «*il occupe une place près du siège présidentiel* », donc dans le sanctuaire, devrait-on conclure (cf. *Rituel*, #17).

NOTE: La Conférence des Évêques catholiques du Canada (CECC), dans ses *Notes pastorales pour les assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique*, donne cette autre indication : «La personne qui préside la prière... peut prendre place parmi l'assemblée pour la récitation ou le chant des psaumes et l'écoute des textes bibliques» (#24). Le texte ne fait pas de distinction entre «personne laïque» et «ministre ordonné». On pourrait donc conclure que pendant la **liturgie de la Parole** proprement dite il n'y aurait personne dans le sanctuaire. Celle ou celui qui lira l'Évangile et fera l'homélie ou le commentaire – ce devrait être la même personne – montera dans le sanctuaire pendant le chant de l'*Alléluia*, acclamation à l'Évangile.

3/ LE LIEU DE LA COMMUNION

Dans une ADACE, le **LIEU DE LA COMMUNION** n'est pas nécessairement l'**autel**, qui est le **lieu de l'Eucharistie**.

Il m'apparaît tout d'abord important de rappeler ici ce qu'est un **autel**.

Le nouveau *Compendium du Catéchisme de l'Église catholique* (CÉCC, 2005) m'en fournit l'occasion. Je vais à la question 288 : **Que signifie l'autel?** Et j'enregistre tout simplement la réponse : « *L'autel est le symbole du Christ lui-même, présent comme victime sacrificielle (autel-sacrifice de la croix) et comme nourriture céleste qui se donne à nous (autel-table eucharistique)* ».

Enfin, vous me permettrez encore ici de glisser, en le modifiant quelque peu, un autre de ces billets préparés dans le cadre de l'année de l'Eucharistie. L'un d'eux traitait justement de l'autel. Je le ramène donc ici tout en le complétant :

50/ LA TABLE DE L'EUCARISTIE

Ce que la liturgie de l'Ancienne Alliance faisait en deux actions successives et dans deux lieux différents - un **sacrifice** accompli au temple et un **repas** partagé à la maison -, la liturgie chrétienne le réalise en un seul acte, qui est un «*sacrifice-repas*», et dans un seul lieu, sur un autel qui est une table. Dans une église, ce meuble est certainement le plus important, honoré comme «*autel du sacrifice*» et utilisé comme «*table du repas*». Saint Thomas d'Aquin (1225-1274) y voyait le symbole du Christ lui-même. Il n'est donc pas étonnant que le prêtre normalement le baise au début et à la fin de la messe. Pas étonnant non plus qu'il ne soit utilisé qu'au moment du «*sacrifice-repas*», entre l'apport des dons et la communion. L'utiliser pour tout autre chose en banalise le sens.

* * *

On comprend dès lors que l'autel ne peut être l'endroit où l'on dépose tous les accessoires de la célébration (carnet de chants, cahier de prône, étui à lunettes, magnétophones, cartons d'allumettes, piles et tournevis – au cas où le micro se briserait durant la messe! -, éteignoir, kleenex, burettes, serviette ou manuterge, etc.). Vous ne me croirez pas, mais il m'est arrivé, il n'y a pas si longtemps, de concélébrer dans une église où, au moment de la communion, quelqu'un, - un prêtre -, s'est approché et, pour se libérer de sa canne, l'a tout simplement placée en travers de l'autel. Elle y est demeurée jusqu'à son retour de la nef où il était allé distribuer la communion.

Vous pourriez donc aussi vous poser la question : «À quoi peut ressembler l'autel de votre église?»

Dans une ADACE, compte tenu des aménagements existants dans la plupart des églises, on pourra très facilement éviter de toucher à l'autel. On pourra en effet, la plupart du temps, utiliser la table (ou la tablette) qui se trouve déjà devant le tabernacle.

Si ce lieu physique n'était pas bien visible de l'assemblée ou si la table (ou la tablette) qui se trouve déjà devant le tabernacle, ne convenait vraiment pas, on pourra bien sûr utiliser la «table» de l'autel, mais alors en respectant certaines conditions. Ainsi, on ne s'en approcherait que par le côté qui fait face à l'assemblée, jamais par le côté où se tient habituellement le prêtre lorsqu'il préside l'Eucharistie. (La remarque vaut pour tout type de célébration, autant celle que «dirige» le laïc que celle que «préside» le diacre). Sur cet autel, on aura (de préférence peut-être avant la célébration) déployé un corporal. On y ajouterait, le moment venu, un cierge allumé.

B

LES FONCTIONS EXERCÉES DANS LA CÉLÉBRATION

L'ADACE requiert plusieurs ministres, qui ont chacun une fonction ou un rôle précis à jouer dans la célébration. En voici la liste, élaborée à partir du Rituel (#23) mais que je présente en suivant l'ordre où ils interviennent dans la célébration. J'ajoute, pour une ADACE célébrée avec communion eucharistique, une ou quelques personnes qu'on désigne souvent comme « *ministres extraordinaires de la communion* ».

- 1/ Une ou plusieurs personnes**, responsables de l'accueil
- 2/ Une personne animatrice** du chant d'assemblée
- 3/ Une personne qui conduit** la célébration
- 4/ Deux personnes** pour les premières lectures
- 5/ Une personne** pour le psaume et l'alléluia
- 6/ Une personne** pour l'Évangile avec homélie ou commentaire
- 7/ Une personne** pour la prière universelle.
- 8/ Une ou plusieurs personnes** pour la communion

Avant de reprendre un à un tous ces points, je tiens à faire deux remarques :

- A/** Idéalement, dans la célébration d'une ADACE (avec ou sans communion), on devrait éviter le cumul de rôles ou de fonctions. Il faut y tendre, parce qu'il faut prévoir une relève, là comme ailleurs. Et une relève, ça se prépare, dans l'action et avec une formation adéquate à l'appui.

B/ Néanmoins, on devrait toujours tenir à ce que la personne qui anime la célébration se limite à cette fonction. Il en serait de même pour la personne choisie comme troisième lecteur (évangile) et homéliste. La personne retenue comme psalmiste pourrait peut-être, à l'occasion, animer aussi le chant d'assemblée, mais en ce cas, comme je l'indiquais plus haut, elle n'opérerait pas du même lieu. Enfin, les personnes responsables de l'accueil pourraient aussi, à l'occasion, assurer un autre service, par exemple, celui de la communion. S'il n'est pas toujours possible d'avoir deux lecteurs ou deux lectrices, une même personne pourrait assurer les deux premières lectures; celle-ci pourrait même revenir à l'ambon pour présenter les intentions de la prière universelle. Cependant, il faut toujours se rappeler que ce n'est pas là l'idéal. Il faut en effet toujours chercher, au sein de l'équipe d'animation des ADACE, à se partager les rôles ou fonctions. Il faut voir à initier le plus grand nombre possible de paroissiennes et de paroissiens à la préparation et à l'animation de toutes ces célébrations.

Passons maintenant en revue chacun des acteurs de la célébration avec la fonction qu'ils exercent dans la célébration.

1/ Une ou plusieurs personnes responsables de l'accueil

Ces personnes interviennent évidemment avant que ne commence la célébration. Ce sont elles qui souhaitent la bienvenue aux gens à leur arrivée. Ce sont elles qui, s'il y a lieu, leur remettent des feuillets de participation. Ce pourrait être utile parfois, si on a choisi de les faire participer par le chant à des répons comme ceux du **Psaume responsorial**, de la **Prière universelle** ou de la **Prière de louange**.

NOTE: On aura, je pense, bien saisi que cette personne ou que ces personnes doivent se présenter très tôt à l'église, leur rôle se terminant justement avant que ne commence la célébration.

Quant à leur nombre, on jugera d'après les lieux ou le nombre habituel de fidèles qui participent aux célébrations. L'important serait qu'il y ait au moins une personne à chaque porte de l'église. On évitera toutefois de faire « nombre »...

Il faut bien reconnaître que dans quelques paroisses il ne sera pas toujours possible de mobiliser pour la célébration d'une ADACE une dizaine de personnes. Sans renier le principe du non-cumul des rôles ou fonctions, on pourrait peut-être accepter qu'en certaines circonstances les quelques personnes préposées à l'accueil puissent revenir en fin de célébration pour aider à distribuer la communion.

2/ Une personne animatrice du chant d'assemblée

L'animation du chant d'assemblée, a-t-on précisé déjà, « *se fera d'un lieu visible mais discret, différent du lieu de la prière et de l'ambon* » (Rituel, #20). On se souviendra que la personne animatrice est là, moins pour se faire entendre que pour entraîner l'assemblée à chanter.

Voici, en résumé, les moments de la célébration où cette personne peut intervenir :

1/ ACCUEIL ET RASSEMBLEMENT	Chant de rassemblement -éventuellement Démarche pénitentielle -un répons, s'il y a lieu Gloria -éventuellement
2/ PAROLE ET PRIÈRE	Chant de procession du Livre -éventuellement Psaume responsorial -le répons Alléluia -l'acclamation Cantique de la Parole -éventuellement Prière universelle -le répons
3/ LOUANGE ET COMMUNION	Rites particuliers -s'il y a lieu Notre-Père -s'il y a lieu Chant d'action de grâce -après la communion
4/ ENVOI ET ENGAGEMENT	Chant final -éventuellement

3/ Une personne qui conduit la célébration

Cette personne est celle qui a le rôle le plus important à jouer dans la célébration, un rôle qui la tient occupée et attentive du début à la fin. C'est elle qui vraiment conduit la célébration, qui l'anime du début à la fin. Elle est au service de l'assemblée. L'assemblée s'y réfère, se laisse conduire par elle.

C'est cette personne qui va permettre aux fidèles d'adresser au Père, par le Christ et dans l'Esprit, des prières de louange et de supplication. À ce titre, c'est elle qui recueille les prières de la communauté pour les adresser à Dieu. Elle facilite la prière de l'assemblée et elle prie avec elle. Par son attitude corporelle, elle manifeste qu'elle rend grâce au Père avec l'assemblée. Ce rôle est donc très important. Est-il besoin encore de préciser qu'il ne doit être assuré durant toute la célébration que par une seule et même personne?

Dans l'exercice de ses fonctions, la personne choisie pour diriger la célébration utilisera le Rituel des *Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique* (cf. *Notes pastorales* de l'Office national de Liturgie, #34).

J'ai déjà indiqué, en répondant à une de vos questions, dans quel ordre doit se faire le choix de ces personnes. Je faisais alors référence aux articles 29 et 30 du **Directoire romain**.

A/ Cette personne peut être **un diacre**, ministre ordonné.

«Lorsqu'un diacre préside la célébration, il accomplit ce qui revient à son ministère dans les salutations, les oraisons, la lecture de l'Évangile et l'homélie, la distribution de la communion et le renvoi des participants avec la bénédiction. Il porte les vêtements propres à son ministère, c'est-à-dire l'aube avec l'étole, et la dalmatique, selon l'opportunité; il utilise le siège de la présidence» (Directoire, #38).

Note personnelle : Le texte du *Directoire* est de 1988, celui du *Rituel* est de 1995. La question aurait évolué quant au lieu que doit occuper le diacre pour la présidence de l'assemblée. Je m'en tiens donc à ce que j'écrivais plus haut sur le sujet. Quant au port de la dalmatique, on peut peut-être convenir que ce ne sera jamais «opportun».

B/ Cette personne peut être aussi un **acolyte** ou un **lecteur**, au sens où on parle de ministres «institués».

C/ Enfin, cette personne peut être **laïque**, homme ou femme.

«Le laïc qui dirige l'assemblée se comporte comme un membre parmi les autres, de la même façon que dans la liturgie des Heures, lorsqu'elle n'est pas

présidée par un ministre ordonné, ou pour les bénédictions, lorsque le ministre est un laïc («Que le Seigneur nous bénisse...», «Bénédissons le Seigneur...»). Il n'utilisera pas les paroles qui reviennent au prêtre ou au diacre et omettra les rites qui rappellent trop directement la messe, par exemple, les salutations, spécialement «Le Seigneur soit avec vous», et l'envoi, qui feraient apparaître le laïc qui dirige la célébration comme un ministre ordonné» (Directoire, #39).

«Ce laïc portera un vêtement qui ne contrevient pas à cette fonction ou adoptera un vêtement éventuellement déterminé par l'évêque...» (Directoire, #40).

Note personnelle : Notre évêque n'a rien déterminé à ce sujet. Mais pour un autre type de célébration sans eucharistie, il avait recommandé déjà le costume civil sobre...On devrait éviter, il me semble, l'aube.

En résumé, voici les moments de la célébration où cette personne, qui a la responsabilité de conduire la célébration, intervient :

<p>1/ ACCUEIL ET RASSEMBLEMENT</p>	<p>Salutation liturgique Mot d'accueil Démarche pénitentielle -L'introduire -La conclure Prière d'ouverture -Inviter à la prière silencieuse -Gérer le temps de silence -Conclure (oraison)</p>
<p>2/ PAROLE ET PRIÈRE</p>	<p>Évangile si elle donne l'homélie (commentaire) Homélie ou Commentaire éventuellement Profession de foi (Credo) -Inviter à le réciter Prière universelle -L'introduire</p>
<p>3/ LOUANGE ET COMMUNION</p>	<p>Rites particuliers (s'il y a lieu) -Les introduire Prière de louange -L'assurer</p>

	Geste de paix (s'il y a lieu) -Le proposer Notre-Père -L'introduire Communion -Inviter à communier Prière après la communion -Inviter à la prière silencieuse -Gérer le temps de silence -Conclure (oraison)
4/ ENVOI ET ENGAGEMENT	Brèves annonces paroissiales Prière de bénédiction Renvoi des fidèles

4/ Deux personnes pour les deux premières lectures

On choisira deux personnes différentes pour assurer les deux premières lectures. Quant à la proclamation de l'Évangile, on la réservera à la personne laïque qui assurera le commentaire ou, si le cas se présente, au diacre qui donnera l'homélie..

On essaiera, dans la mesure du possible, de désigner à l'avance ces deux personnes pour qu'elles aient suffisamment de temps pour se préparer. On insistera pour qu'elles utilisent le lectionnaire.

NOTE: «On soignera en tout temps la qualité de la proclamation de la Parole. Les textes seront proclamés d'une manière claire et intelligible. Il importe donc de choisir les personnes en fonction de ces exigences qui sont essentielles pour permettre à l'assemblée d'entrer dans l'intelligence des textes. Elles se seront préparées soigneusement à ce ministère» (*Notes pastorales* de l'Office national de Liturgie, #29).

5/ Une personne pour le psaume et l'alléluia

On donne à cette personne, qui se distingue de celle qu'on aura choisi pour animer le chant d'assemblée, le nom de **psalmiste**. On pourrait accepter qu'elle puisse intervenir à partir du lieu de la Parole (ambon), puisque le psaume et le verset d'acclamation à l'Évangile sont eux-mêmes une Parole de Dieu.

À défaut, on pourrait accepter que le psaume soit lu de l'ambon par la personne qui aura assuré la deuxième lecture, le répons du début et de la fin ou de chaque strophe appartenant toujours à l'assemblée.

6/ Une personne pour l'Évangile avec homélie ou commentaire

«L'homélie constitue une partie importante de toute liturgie. Elle est normalement réservée à l'évêque, au prêtre ou au diacre. En l'absence de ministres ordonnés, des laïques peuvent être autorisés par l'évêque à faire l'homélie ou à lire une réflexion sur la Parole de Dieu» (*Notes pastorales* de l'Office national de Liturgie, #31).

On conviendra ici que la personne laïque à qui on confie la proclamation de l'Évangile et le « commentaire » sur la Parole de Dieu est distincte de celle à qui on confie la «direction» de l'assemblée.

7/ Une personne pour la prière universelle

Le Rituel ne favorisant pas vraiment le cumul des rôles ou des fonctions dans la célébration, on aura compris que la personne visée ici ne se serait pas déjà vue confier une des lectures.

8/ Une ou plusieurs personnes pour la communion

Pour la distribution de la communion, on aura recours à un ou à quelques «ministres extraordinaires de la communion». Ces personnes auraient pu en certaines circonstances avoir été préposées à l'accueil. C'est une suggestion qui n'infirmes en rien le principe du non-cumul des rôles ou fonctions dans une ADACE.

Voilà! Je vous souhaite un beau printemps et je vous dis «À la prochaine!».

René DesRosiers
Répondant à la liturgie
Service «*Vitalité des communautés*»
Diocèse de Rimouski

[Cliquez ici pour la présentation et la liste des 8 formations](#)